



Le Pays des Savanes

DELIBERATION N°17-CC /2013/CCDS

**SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ADEME RELATIVE A LA MAITRISE D'ŒUVRE
DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE LA DECHARGE D'IRACOUBO**

Conseil Communautaire - Séance du 5 avril 2013

L'an deux mil treize et le cinq avril à dix-huit heures, le conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de délibérations de l'hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

Titulaire présents :

MM. Jean-Claude MADELEINE, Président
Charles RINGUET, William LAZZAROTTO, Bruno APOUYOU, Jean-Christian GABRIEL, Luce GEORGES, René-Serge HORTH
Mesdames France CLET-COURAT, Annick LEVEILLE

Titulaires absents excusés : MM. Robert PUTCHA

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Christian GABRIEL

Le Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la loi n° loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté n°2154/SG du 23 novembre 2010, portant création de la Communauté de Communes des Savanes ;
Vu la convention de financement ADEME n° 0945C0041
Vu l'avenant n°1 à la convention, notifiée le 15 mai 2012
Vu l'avis favorable du bureau de la CCDS du 26 mars 2013
Vu le PV de carence du 2 avril 2013 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,

Article 2 : **DECIDE** de prolonger l'opération pour une durée de 12 mois

Article 3 : **CONFIRME** le changement de bénéficiaire suite au transfert de la compétence de la commune d'Iracoubo au profit de la CCDS

Article 4 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 9
-Pour : 9
-Contre : 0
-Abstention(s) : 0

Fait et délibéré à Kourou, le 5 avril 2013

Pour extrait et certifié conforme

Le Président

Jean-Claude MADELEINE



PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

08 AVR. 2013

ARRIVÉE

Transmis A.....